

Description de la kinésithérapie

Déclaration de politique

© World Physiotherapy 2023
www.world.physio



Citation recommandée: World Physiotherapy. Policy statement: Description of physiotherapy. London, UK: World Physiotherapy; 2023. Available from: <https://world.physio/policy/ps-descriptionPT>

Description de la kinésithérapie

World Physiotherapy préconise que la profession de kinésithérapeute soit responsable de l'articulation du champ d'exercice de la profession et de la définition des rôles des kinésithérapeutes. Les associations nationales de kinésithérapie sont chargées de définir la kinésithérapie et les rôles des kinésithérapeutes en fonction des besoins de leur pays en matière de prestation de services de santé, en veillant à ce qu'ils soient conformes aux directives internationales établies par World Physiotherapy. Les associations nationales de kinésithérapie ont la responsabilité de rechercher un soutien pour la législation/réglementation/reconnaissance qui définit la nature distinctive et autonome de la pratique de la kinésithérapie, y compris le champ d'application de la profession. (1, 2)

Le champ d'application de la kinésithérapie est dynamique et répond aux besoins des patients/clients et de la société en matière de santé, ainsi qu'à la base de données probantes. Avec le développement des connaissances et les avancées technologiques, une révision périodique est nécessaire pour s'assurer que le champ d'application de la pratique reflète les dernières données probantes et continue à être cohérent avec les besoins actuels en matière de santé. La recherche fournit continuellement de nouvelles preuves sur lesquelles la pratique sera construite. Cela n'est nulle part plus évident que dans la compréhension du mouvement humain, qui est au cœur des compétences et des connaissances du kinésithérapeute.

Qu'est-ce que la kinésithérapie ?

La kinésithérapie est un service fourni par des kinésithérapeutes aux individus et aux populations afin de développer, de maintenir et de restaurer un mouvement maximal et une capacité fonctionnelle tout au long de la vie. Le service est fourni dans des circonstances où le mouvement et la fonction sont menacés par le vieillissement, les blessures, la douleur, les maladies, les troubles, les conditions et/ou les facteurs environnementaux, étant entendu que le mouvement fonctionnel est au cœur de ce que signifie être en bonne santé.

La kinésithérapie implique l'interaction entre le kinésithérapeute, les patients/clients, les autres professionnels de la santé, les familles, les soignants et les communautés dans un processus où le potentiel de mouvement est examiné/évalué et où les objectifs sont convenus, en utilisant les connaissances et les compétences propres aux kinésithérapeutes (annexe 1). Les kinésithérapeutes s'attachent à identifier et à optimiser la qualité de vie et le potentiel de mouvement dans les domaines de la promotion, de la prévention, du traitement/de l'intervention et de la réadaptation. Ces sphères englobent le bien-être physique, psychologique, émotionnel et social.

Les kinésithérapeutes sont qualifiés et professionnellement tenus à :

- procéder à un examen/une évaluation complète du patient/client/de la population ou des besoins d'un groupe de clients
- évaluer les résultats de l'examen/évaluation afin de porter un jugement clinique sur les patients/clients
- formuler un diagnostic, un pronostic et un plan
- fournir des consultations dans le cadre de leur expertise et déterminer si les patients/clients doivent être orientés vers un autre professionnel
- mettre en œuvre un programme d'intervention/de traitement et d'éducation du kinésithérapeute en accord avec le patient/client
- évaluer et réévaluer les résultats de toute intervention/traitement/éducation
- formuler des recommandations pour l'autogestion
- collaborer avec les soignants, les professionnels de la santé et d'autres acteurs clés.

Les connaissances approfondies du kinésithérapeute sur le corps, ses besoins et son potentiel de mouvement sont essentielles pour déterminer les stratégies de diagnostic et d'intervention.

Les lieux d'exercice varient selon que la kinésithérapie concerne la promotion de la santé, la prévention, le traitement/l'intervention ou la rééducation.

Le champ d'activité des kinésithérapeutes ne se limite pas aux soins directs aux patients/clients, mais comprend également :

- stratégies de santé publique
- défendre les intérêts des patients/clients et de la santé
- superviser et déléguer à d'autres
- de premier plan
- gérer
- enseignement
- recherche
- élaborer et mettre en œuvre une politique de santé aux niveaux local, national et international

Les kinésithérapeutes exercent en tant que praticiens indépendants¹, ainsi qu'en tant que membres d'équipes de prestataires de services de santé, et sont soumis à des responsabilités éthiques.(3, 4) Ils sont en mesure d'agir en tant que praticiens de premier contact, et les patients/clients peuvent rechercher des services directs sans être orientés par un autre professionnel de la santé. (5)

Les kinésithérapeutes sont guidés par leur propre code de responsabilités éthiques. (3, 4) Ils peuvent donc avoir l'un des objectifs suivants :

- promouvoir la santé et le bien-être des individus et du grand public/de la société, en soulignant l'importance de l'activité physique et de l'exercice et en facilitant ces activités
- prévenir les déficiences, les limitations d'activité, les restrictions de participation et les handicaps chez les personnes qui risquent de voir leurs comportements de mouvement modifiés en raison de facteurs de santé, de facteurs de stress socio-économiques, de facteurs environnementaux et de facteurs liés au mode de vie
- fournir des interventions/traitements pour restaurer l'intégrité des systèmes corporels essentiels au mouvement, maximiser la fonction et la récupération, minimiser l'incapacité et améliorer la qualité de vie, la vie indépendante et l'aptitude au travail chez les individus et les groupes d'individus dont les comportements de mouvement sont altérés en raison de déficiences, de limitations d'activité, de restrictions de participation et de handicaps.
- modifier l'accès et les obstacles à l'environnement, au domicile et au travail afin de garantir une pleine participation aux rôles normaux et attendus de la société

La formation et la pratique clinique des kinésithérapeutes varient en fonction des contextes sociaux, économiques, culturels et politiques dans lesquels ils exercent. Cependant, il s'agit d'une profession unique et la première qualification professionnelle, obtenue dans n'importe quel pays, représente l'achèvement d'un programme d'études qui permet au physiothérapeute d'utiliser le titre professionnel et d'exercer en tant que professionnel indépendant. (6-8)

¹ Praticien - le terme praticien englobe tous les rôles qu'un kinésithérapeute peut assumer, tels que les soins aux patients/clients, la gestion, la recherche, l'élaboration de politiques, l'éducation et la consultation.

Principes sous-tendant la description de la kinésithérapie

World Physiotherapy a élaboré cette description internationale de la kinésithérapie sur la base des principes suivants, qu'elle encourage ses organisations membres à utiliser pour définir la pratique de la kinésithérapie au niveau national.

World Physiotherapy préconise qu'une description doit.. :

- respecter et reconnaître l'histoire et les racines de la profession
- s'appuyer sur la réalité des pratiques contemporaines et sur le corpus de recherche existant et croissant
- tenir compte des différences entre les cultures, les valeurs et les croyances, les besoins de santé des personnes et des sociétés, et la structure des systèmes de santé dans le monde entier
- utiliser une terminologie largement comprise et correctement définie
- reconnaître les modèles et définitions acceptés au niveau international (par exemple, la définition de la santé de l'Organisation mondiale de la santé, la classification internationale des fonctions de l'Organisation mondiale de la santé) (9, 10) y compris le modèle bio-psycho-social de la santé.
- assurer la croissance et le développement continu de la profession et l'identification de la contribution unique de la physiothérapie et de l'évolution de son champ d'application.
- reconnaître l'importance de la kinésithérapie et des sciences médicales et sociales connexes dans les programmes d'études de kinésithérapie à tous les niveaux
- insister sur la nécessité de fonder la pratique sur des données probantes chaque fois que cela est possible
- apprécier l'interdépendance de la pratique, de la recherche et de l'éducation au sein de la profession
- reconnaître la nécessité de revoir en permanence la description au fur et à mesure que la profession évolue en réponse aux besoins de santé de la société et au développement des connaissances en kinésithérapie
- s'attendre à ce que des travaux découlent de cette description, car elle est utilisée pour contribuer à l'élaboration de programmes d'études et à l'identification de domaines de recherche.

Où la kinésithérapie est-elle pratiquée ?

La kinésithérapie est un élément essentiel des systèmes de prestation de services de santé et de services communautaires/de bien-être. Les kinésithérapeutes exercent indépendamment des autres prestataires de soins/services de santé et collaborent également dans le cadre de programmes de réadaptation interdisciplinaires visant à prévenir les troubles du mouvement ou à maintenir/rétablir une fonction et une qualité de vie optimales chez les personnes souffrant de troubles du mouvement. Les kinésithérapeutes exercent dans et à travers une grande variété de contextes (annexe 2).

Qu'est-ce qui caractérise la kinésithérapie ?

Les hypothèses suivantes sont intégrées dans cette description et reflètent les éléments centraux de la kinésithérapie.

- Les kinésithérapeutes sont des praticiens autonomes préparés par une formation professionnelle en kinésithérapie de niveau débutant. (8, 11) Les kinésithérapeutes exercent leur jugement professionnel pour établir un diagnostic qui orientera leurs interventions/traitements kinésithérapeutiques, l'éducation et la rééducation des patients/clients/populations.
- Le diagnostic en kinésithérapie est le résultat d'un processus de raisonnement clinique qui aboutit à l'identification des déficiences existantes ou potentielles, des limitations d'activité, des restrictions de participation, des influences environnementales ou des capacités/incapacités. L'objectif du diagnostic

est de guider les kinésithérapeutes dans la détermination du pronostic et des stratégies d'intervention, de traitement et d'éducation les plus appropriées pour les patients/clients et dans le partage d'informations avec eux. Dans le cadre du processus de diagnostic, les kinésithérapeutes peuvent avoir besoin d'obtenir des informations supplémentaires auprès d'autres professionnels. Si le processus de diagnostic révèle des résultats qui ne relèvent pas des connaissances, de l'expérience ou de l'expertise du kinésithérapeute, ce dernier orientera le patient/client vers un autre praticien approprié.

- Les individus ont la capacité de changer en fonction de leurs réactions aux facteurs physiques, psychologiques, sociaux et environnementaux. Le corps, l'âme et l'esprit contribuent à l'image que les individus ont d'eux-mêmes et leur permettent de prendre conscience de leurs propres besoins et objectifs en matière de mouvement. Les principes éthiques exigent que le kinésithérapeute reconnaisse l'autonomie du patient/client ou du tuteur légal lorsqu'il fait appel à ses services. (3, 4)
- Le mouvement est un élément essentiel de la santé et du bien-être et dépend du fonctionnement intégré et coordonné du corps humain à plusieurs niveaux. Le mouvement et la fonction ont un but précis et sont influencés par des facteurs internes et externes. La kinésithérapie vise à répondre aux besoins et au potentiel de mouvement des individus et des populations.
- Les kinésithérapeutes peuvent orienter leurs interventions vers des populations spécifiques. Les populations peuvent être des nations, des États et des territoires, des régions, des groupes minoritaires ou d'autres groupes spécifiques (par exemple, des programmes de dépistage de la scoliose chez les enfants et des programmes de prévention des chutes pour les personnes âgées).
- L'interaction entre le kinésithérapeute et le patient/client/famille ou soignant pour développer une compréhension mutuelle de leurs besoins fait partie intégrante de la kinésithérapie. Ce type d'interaction est nécessaire pour modifier positivement la conscience du corps et les comportements de mouvement susceptibles de promouvoir la santé et le bien-être.
- Les membres des équipes interdisciplinaires doivent également interagir entre eux et avec les patients/clients/familles et soignants afin de déterminer les besoins et de formuler des objectifs pour l'intervention/le traitement physiothérapeutique.
- Les kinésithérapeutes interagissent avec l'administration et les structures de gouvernance pour informer, développer et/ou mettre en œuvre des politiques et des stratégies de santé appropriées.

Glossary (<https://world.physio/resources/glossary>)

Access to physiotherapy

Activity limitation

Advanced practice

Assessment

Direct access

Diagnosis

Disease

Disability

Evidence-based practice (EBP)

Goals (clinical)

Health promotion

Interdisciplinary professional practice

Participation

Practice settings

Prevention

Public Health

Rehabilitation

Scope of practice

Self-referral

Wellbeing

Approval, review and related policy information	
Date adopted:	First approved at the 14th General Meeting of WCPT May 1999 Revised and re-approved at the 16th General Meeting of WCPT June 2007 Revised and re-approved at the 17th General Meeting of WCPT June 2011 Revised and re-approved at the 18th General Meeting of WCPT May 2015 Revised and re-approved at the 19th General Meeting of WCPT May 2019 Revised and re-approved at the 20th General Meeting of WCPT May 2023
Date for review:	2027
Related World Physiotherapy policies:	World Physiotherapy policy statements: <ul style="list-style-type: none">• Autonomy• Diversity and inclusion• Education• Ethical principles and the responsibilities of physiotherapists and member organisations• Patients'/clients' rights in physiotherapy• Standards of physiotherapist practice World Physiotherapy: Physiotherapist education framework

References

1. World Physiotherapy. Guideline: Development of a system for regulation of the physiotherapy profession London, UK: World Physiotherapy; 2021 [3 Nov 2023]. Available from: <https://world.physio/guideline/regulation-legislation>.
2. World Physiotherapy. Policy statement: Regulation of the physiotherapy profession London, UK: World Physiotherapy; 2023 [3 Nov 2023]. Available from: <https://world.physio/policy/ps-regulation>.
3. World Physiotherapy. Policy statement: Physiotherapist practice specialisation. London, UK: World Physiotherapy; 2023 [24 Nov 2023]. Available from: <https://world.physio/policy/ps-specialisation>.
4. World Physiotherapy. Policy statement: Ethical principles and responsibilities of physiotherapists and member organisations London, UK: World Physiotherapy; 2022 [24 Nov 2023]. Available from: <https://world.physio/policy/policy-statement-ethical-responsibilities-and-principles>.
5. World Physiotherapy. Policy statement: Direct access. London, UK: World Physiotherapy; 2019 [28 Nov 2023]. Available from: <https://world.physio/policy/ps-direct-access>.
6. World Physiotherapy. Policy statement: Education. London, UK: 2023 [6 Nov 2023]. Available from: <https://world.physio/policy/ps-education>.

-
7. World Physiotherapy. Policy statement: Autonomy. London, UK: World Physiotherapy; 2023 [28 Nov 2023]. Available from: <https://world.physio/policy/ps-autonomy>.
 8. World Physiotherapy. Physiotherapist education framework. London, UK: World Physiotherapy; 2021 3 Nov 2023]. Available from: <https://world.physio/what-we-do/education>.
 9. World Health Organization. Preamble of the Constitution of the World Health Organization Geneva, Switzerland: WHO; 1948 updated 2005 [Available from: <https://apps.who.int/iris/handle/10665/268691>.
 10. World Health Organization. International Classification of Functioning, Disability and Health. Geneva, Switzerland: WHO; 2001 [27 Nov 2023]. Available from: <https://www.who.int/classifications/international-classification-of-functioning-disability-and-health>.
 11. World Physiotherapy. Guidance for developing a curriculum for physiotherapist entry level education programme London: World Physiotherapy; 2022 [29 Nov 2023]. Available from: https://world.physio/sites/default/files/2022-09/Curriculum_framework_guidance_FINAL.pdf.

© World Physiotherapy 2023

Annexe 1 : La nature du processus de kinésithérapie

La kinésithérapie est le service fourni uniquement par un kinésithérapeute ou sous sa direction et sa supervision. Il comprend l'examen/l'évaluation, l'évaluation, le diagnostic, le pronostic/le plan, l'intervention/le traitement, le réexamen et la sortie.

L'examen/évaluation comprend

- l'**examen** d'individus ou de groupes présentant des déficiences réelles ou potentielles, des limitations d'activité, des restrictions de participation ou des capacités/incapacités par l'anamnèse, le dépistage et l'utilisation de tests et de mesures spécifiques
- l'**évaluation** des résultats de l'examen et/ou de l'environnement par l'analyse et la synthèse dans le cadre d'un processus de raisonnement clinique afin de déterminer les facteurs qui facilitent ou entravent le fonctionnement optimal de l'être humain

Le diagnostic et le **pronostic découlent** de l'examen et de l'évaluation et représentent le résultat du processus de raisonnement clinique et de l'incorporation d'informations supplémentaires provenant d'autres professionnels, le cas échéant. Ils peuvent être exprimés en termes de dysfonctionnement du mouvement ou englober des catégories de déficiences, de limitations d'activité, de restrictions de participation, d'influences environnementales ou d'aptitudes/incapacités.

Le pronostic commence par la détermination de la nécessité d'une intervention ou d'un traitement et conduit normalement à l'élaboration d'un plan, comprenant des objectifs mesurables négociés en collaboration avec le patient/client, la famille ou le soignant. Il peut également conduire à l'orientation vers un autre organisme ou un autre professionnel de la santé dans les cas où la kinésithérapie n'est pas appropriée.

L'intervention/le traitement est mis en œuvre et modifié afin d'atteindre les objectifs convenus :

- exercice thérapeutique
- une formation fonctionnelle à l'autosoin et à la gestion du foyer
- entraînement fonctionnel travail, communauté et loisirs
- les techniques de thérapie manuelle (y compris la mobilisation/manipulation)
- la prescription, l'application et, le cas échéant, la fabrication d'appareils et d'équipements (d'assistance, d'adaptation, d'orthèse, de protection, de soutien et de prothèse)
- techniques de dégagement des voies respiratoires
- techniques de réparation et de protection du tégument
- modalités électrothérapeutiques
- agents physiques et modalités mécaniques
- l'instruction relative au patient
- la coordination, la communication et la documentation

L'intervention/le traitement peut également viser à prévenir les déficiences, les limitations d'activité, les restrictions de participation, le handicap et les blessures, y compris la promotion et le maintien de la santé, de la qualité de vie, de l'aptitude au travail et de la condition physique à tous les âges et dans toutes les populations.

Tous les aspects du processus de kinésithérapie peuvent être dispensés dans un large éventail de contextes, grâce aux progrès technologiques, tels que la télésanté, les plateformes en ligne, les applications et d'autres options de prestation numérique.

Le réexamen nécessite de déterminer les résultats.

Sortie à la fin de l'intervention lorsque les objectifs de traitement convenus ont été atteints ou que l'efficacité n'est plus évidente.

Annexe 2 : Cadres dans lesquels la kinésithérapie est pratiquée

La kinésithérapie est dispensée dans différents cadres, ce qui lui permet d'atteindre son objectif.

La prévention, la promotion de la santé, le traitement/l'intervention et la réadaptation se déroulent dans de multiples contextes qui peuvent inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants

- programmes de réhabilitation à base communautaire
- les milieux communautaires, y compris les centres de soins de santé primaires, les domiciles individuels et les lieux de travail sur le terrain
- centres d'éducation et de recherche
- les clubs de fitness, les clubs de santé, les gymnases et les spas
- hospices
- hôpitaux
- maisons de retraite
- centres de santé au travail
- cliniques ambulatoires
- kinésithérapeute cabinets privés, pratiques, cliniques
- prisons
- les lieux publics (par exemple les centres commerciaux) pour la promotion de la santé
- les centres de réadaptation et les maisons de retraite
- les écoles, y compris les écoles maternelles et les écoles spéciales
- centres pour personnes âgées
- centres/clubs sportifs
- lieux de travail/entreprises
- technologies/plateformes numériques